



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

CONSEIL EXECUTIF

Vendredi 13 février 2015

3155 rue Crevier, Qc

8h30 à 11h20

Ordre du Jour

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présidence
 - A. Rencontre avec la doyenne
4. Vice-président aux finances
 - A. Serrurier
 - B. Dissidence
5. Vice-président aux affaires socio-culturelles
 - A. Bières
 - B. Pub-crawl
6. Vice-présidente aux affaires externes
 - A. AG (impact campus/compressions budgétaires)
 - B. Dénomination de l'AED
7. Vice-présidente aux affaires académiques
 - A. Concours de plaidoirie
 - B. Débats face-à-face
 - C. Commandite de l'AED



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

8. Vice-présidente aux affaires internes

- A. Locaux
- B. 5 à 8 cycles supérieurs

9. Vice-présidente aux communications

- A. Soumission site internet

10. Représentant des premières années.

- A. Commandites Ottawa

11. Varia

- A. Permanence

12. Fermeture

Étaient présents

Membre de l'AED

Catherine Gosselin
Simon Bélanger Fortin
Maude Cloutier
Pier-Luc Laroche
Émilie Labbé
Marie-Laurence Spain
Carl Boulva
Erika Provencher
Guillaume Letendre

Présidente
Vice-président aux finances
Vice-présidente aux affaires externes
Vice-président aux affaires socioculturelles
Vice-présidente aux affaires internes
Vice-présidente aux affaires sportives
Vice-président aux affaires professionnelles
Vice-présidente aux affaires académiques
Représentant des premières années

Était absente

Marianne Girard

Vice-présidente aux communications

Ordre du Jour



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

1. Ouverture

Erika propose l'ouverture du conseil exécutif et est appuyée par Marie-Laurence.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Erika propose l'adoption de l'ordre du jour et est appuyée par Maude Cloutier.

3. Présidence

A. Rencontre avec la doyenne

Catherine mentionne que certains exécutants et elle ont eu une rencontre avec la doyenne et la directrice lundi dernier. Le premier point concerne le contrat de travail de la conseillère en placement. Catherine mentionne qu'on doit payer 8 000\$ cette année pour le contrat de la conseillère en placement. L'AED il y a 4 ans a signé un contrat de 3 ans et la faculté a reconduit tacitement le contrat (SPLA paie 40 000\$, faculté paie 32 000\$ et AED paie 8 000\$). Toutefois, la faculté n'a jamais réclamé aux exécutifs antérieurs le 8 000\$ des 3 années. La réalité c'est que la faculté peut réclamer les deux dernières années si on décide de ne pas payer. Surtout que cette année, l'AED a dépensé beaucoup pour la Dissidence et il aurait été important d'avoir été averti avant. Catherine mentionne qu'au départ c'était une initiative de l'AED, il y a 3 ans, de faire venir une conseillère en placement à la faculté. Catherine mentionne que c'est certain que les exécutants doivent mettre le contrat à jour et déterminer si l'AED paie le 8 000\$ ou non.

Maude dit que l'AED devrait payer, parce qu'elle craint pour les années qu'ils n'ont pas réclamé et ça nuirait aux relations avec la faculté. C'est un peu acheter la paix et il faut que les exécutants de l'AED se rappellent de toujours faire primer l'intérêt des étudiants.

Marie-Laurence mentionne que c'est beaucoup 8 000\$ pour acheter la paix. Catherine mentionne que c'est pour payer les services de la conseillère en placement, ce qui est important pour les étudiants. Si on ne leur donne pas le 8 000\$, ils vont aller voir ailleurs.

Pier-Luc se demande si les autres associations fonctionnent de la même façon que l'AED. Catherine mentionne que les autres facultés de droit ont une conseillère en placement. UQAM n'ont pas de centre de placement, mais Sherbrooke et UDeM paient également. McGill, c'est différent, car il y a une équipe de placement.

Catherine mentionne qu'aujourd'hui l'AED doit déterminer si elle paie le 8 000\$ ou non.



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Maude se demande quels sont les intérêts des étudiants. Elle ne veut pas qu'on mette en péril le centre de placement.

Carl mentionne qu'il pense que c'est la faute des autres exécutants qui n'ont jamais transmis l'information et que l'AED ne devrait pas refuser de payer.

Pier-Luc a peur que la faculté essaie d'aller en chercher encore plus dans l'AED les prochaines années si on dit oui cette fois-ci.

Maude mentionne qu'il y a une clause dans le contrat qui dit que l'AED doit payer, donc on n'a pas tellement le choix.

Les exécutants lisent le protocole de renouvellement et le contrat.

L'AED appelé l'ancien président de l'AED, il dit que c'était un projet pilote et que normalement la faculté allait s'en occuper les années suivantes. Il dit que l'AED doit communiquer aux étudiants que le centre de placement à la faculté de droit existe grâce aux démarches de l'AED.

4. Vice-président aux finances

A. Serrurier

Simon explique que la facture est de 460\$ même s'il n'a pas réussi à ouvrir le coffre. Est-ce qu'on paie ou on appelle la compagnie? Le coffre a déjà été forcé, donc c'est impossible à ouvrir.

Carl mentionne que ce n'est pas correct qu'on paie la même chose qu'ils réussissent ou non. Simon va téléphoner pour vérifier si c'est possible de «dealer» le prix.

B. Dissidence

Simon mentionne que la Dissidence ne va pas si mal que ça! Youpi! En 2012-2013 ils ont fait 4633\$ de déficit, en 2013-2014 ils ont fait 5 500\$ de déficit. Cette année, pour l'instant ils ont un déficit de 960\$, mais ça inclut le salaire du comptable et ça n'inclut pas les crédits des fournisseurs à la fin de l'année.

Erika se demande si les ventes vont bien. Simon mentionne qu'ils font moins de ventes, mais ils ont un moins gros ratio de déficit. Simon mentionne que la semaine passée ils ont fait de belles promotions et que c'est une super bonne idée.

Simon mentionne que le vice-président aux finances et la présidente sont solidairement



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

responsables des dettes du gouvernement. L'AED créerait une entité distincte pour la Dissidence. L'AED serait l'entité responsable, ce qui permettrait de sauver les taxes. Maude mentionne que les cafés de la CADEUL ont tous des conseils d'administration indépendants.

Pier-Luc se questionne combien de taxes ont sauverait? Simon mentionne au moins 1 300\$.

5. Vice-président aux affaires socio-culturelles

A. Bières

Pier-Luc mentionne que maintenant les caisses de l'AED coûtent 35\$. Il se demande si on devrait faire payer les bières 2\$ aux gens qui en boivent à l'AED. Marie-Laurence mentionne qu'on devrait laisser les caisses aux comités. Pour l'excédent on met 2\$ dans le biberon.

B. Pub-crawl

Pier-Luc mentionne que le pub crawl a lieu le jeudi 26 février. Il ne veut pas le faire le vendredi, car les gens retournent dans leur famille et les bars ne veulent pas faire de «deal».

Il a besoin de deux personnes par bar pour gérer l'argent. Le point de ralliement va être à 20h à la Dissidence. Il va y avoir plusieurs jeux.

6. Vice-présidente aux affaires externes

A. AG (impact campus/compressions budgétaires)

Émilie se demande s'il va avoir assez d'étudiants pour une prochaine assemblée générale.

Maude propose de faire une assemblée générale de soir le mardi 10 mars à 18h30. La proposition est adoptée à l'unanimité.

B. Dénomination de l'AED

Erika mentionne que de changer le nom ça coûte de l'argent, donc on peut se donner un nom d'emprunt sur le site du registraire.

Maude propose que Simon ajoute un nom d'emprunt sur le site du registraire et



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

qu'on modifie notre nom dans toutes nos communications à partir du dimanche 8 mars: Association des étudiantes et étudiants en droit de l'Université Laval.
Erika appuie.

7. Vice-présidente aux affaires académiques

A. Concours de plaidoirie

Les finalistes sont Myriam Sahi, Marianne Lefrançois, Valérie Deshaies et Sarah Chahine.

B. Débats face-à-face

Erika mentionne qu'elle n'est pas d'accord que les Débats Face-à-face fassent une soirée d'éloquence, car c'est en compétition avec les concours de plaidoiries.

C. Commandite de l'AED

8. Vice-présidente aux affaires internes

A. Locaux

Émilie explique le nouveau processus pour réserver des locaux.

B. 5 à 8 des cycles supérieurs

Tous les exécutants sont d'accord pour recommander l'événement l'an prochain.

9. Représentant des premières années.

A. Commandites Ottawa

L'autobus est réservé à 1900\$. Guillaume ne sait pas encore quel hôtel réserver. Sans commandite ça revient à 75-80\$ par étudiants.

Carl propose de demander à une banque pour une commandite.

Maude rappelle que ça avait coûté 45\$ par étudiants l'an passé.

10. Varia

A. Permanence



Association des Étudiants et Étudiantes en Droit
de l'Université Laval inc.

Les examens sont sur deux semaines.

B. Grand Maillet

Nasha est venue présenter le budget cette semaine en deux. Le budget du souper et celui de la soirée. Tous les montants sont arrondis à la hausse et elle a mis des imprévus de 15%. Son budget du souper est équilibré. Le 2e budget est pour le party. Il serait au Musée de la civilisation. Est-ce qu'on a un budget de 500\$ d'alcool pour le Grand Maillet? Oui, mais on ne veut pas vendre l'alcool de l'AED. Catherine mentionne qu'il nous demande 2 000\$.

Le sujet sera discuté lors du prochain conseil exécutif.

11. Fermeture

Émilie propose la fermeture de conseil exécutif et est appuyée par Simon.